

REGLEMENT INTERIEUR de l'Association Familiale de Val-Revermont

ADHESION

L'adhésion à l'Association Familiale de Val-Revermont est familiale et obligatoire au moment de l'inscription. Le montant de l'adhésion est voté annuellement lors de l'Assemblée Générale. Pour la saison/..... , son montant est de 10 €.

COTISATIONS AUX ACTIVITES

Les cotisations sont dues, pour l'année, au moment de l'inscription. Une facilité de paiement en 2 fois sans frais pourra être accordée. Il suffira de fournir à l'inscription deux chèques. L'Association Familiale de Val-Revermont encaissera le 1^{er} règlement le 15 octobre, et le 2nd règlement le 15 novembre. Les coupons sport, les chèques CE, les chèques vacances sont acceptés en règlement contre un chèque de caution.

REMBOURSEMENT

Toute inscription est ferme et définitive après le 1^{er} cours d'essai et aucun remboursement ne sera effectué durant la saison.

INSCRIPTIONS

Les activités et horaires (voir sur plaquette) de la saison/..... sont susceptibles de modification. En effet, l'Association Familiale de Val-Revermont n'assurera le maintien de l'activité qu'à condition d'un nombre suffisant d'adhérents. En cas d'annulation de l'activité, les adhérents seront informés de la décision et remboursés de leur inscription. L'adhésion devient définitive après le 1^{er} cours d'essai pour chaque activité.

COURS

L'Association Familiale de Val-Revermont se dégage de toute responsabilité avant et après les activités en dehors des salles de cours. Nous demandons aux parents concernés de bien vouloir respecter les horaires. En cas d'absence imprévue de l'intervenant et donc l'annulation du cours, nous essayons dans la mesure du possible, de prévenir individuellement les parents par mail ou par sms. Sinon une note informative sera affichée sur la porte. Aucune activité n'aura lieu pendant les jours fériés officiels. Toutes les activités sont gérées par un référent (voir plaquette, site internet, page Facebook). En cas de problème, merci de prendre contact avec ce référent.

EXCLUSION

L'Association Familiale de Val-Revermont se réserve le droit d'exclure tout adhérent qui ne respectera pas le règlement intérieur, les intervenants ou l'ordre et le respect durant l'activité. Après un 1^{er} avertissement envoyé aux parents, un rdv sera organisé entre l'intervenant, l'adhérent et un responsable de l'association afin de résoudre le conflit. Si le problème perdure, les membres du bureau voteront le maintien ou non de l'adhérent. Toute exclusion se fera sans remboursement de la cotisation et adhésion.

SIGNATURE DES PARENTS ou DU PARTICIPANT : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur et le fonctionnement de l'Association Familiale de Val-Revermont.

Date :

Souhaitez-vous être membre actif de l'Association Familiale de Val-Revermont et ainsi nous aider dans la gestion des activités ou apporter votre aide le jour des manifestations ? Oui Non